



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

École professionnelle santé-social
Rte de Grangeneuve 4, 1725 Posieux

Service de la formation professionnelle SFP
Amt für Berufsbildung BBA

Ecole professionnelle santé – social
Berufsfachschule Soziales – Gesundheit

Rte de Grangeneuve 4, 1725 Posieux

T +41 26 305 56 27, F +41 26 305 56 04
www.essg.ch

A qui de droit

—

Posieux, le 4 novembre 2021

Communication aux ancien-ne-s apprenti-e-s Ecole-Stage engagé-e-s par l'Ecole professionnelle santé – social

Correctif AANP – remboursement partiel assurance accident non professionnel

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'un contrôle des fiches de salaire et plus spécifiquement du taux d'imposition appliqué et retenu pour la couverture AANP (assurance accident non professionnel), il a été constaté que le taux appliqué était erroné. Dans le cadre des discussions avec le Service de la formation professionnelle, la question du montant facturé en 1^{ère} année d'école stage pour la couverture AANP a également été analysée.

A travers la présente, nous informons les ancien-ne-s apprenti-e-s école-stage sous contrat d'apprentissage avec l'Ecole professionnelle santé – social entre **2011/12 et 2017/18** qu'un remboursement partiel des primes payées en trop peut être demandé. Les ancien-ne-s apprenti-e-s concerné-e-s voudront bien contacter l'école afin d'en faire la demande, et de ce fait, initier la procédure d'analyse qui conduira à l'établissement d'un décompte individuel.

Nous restons bien entendu à disposition en cas de question et vous transmettons, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Pour l'ESSG :

Alexandre Etienne, Directeur

Pour le SFP :

Joana da Silva, Responsable finances